

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE FONDS POUR UNE SAS

EN FORMATION

(Articles L. 223-7, L. 223-8 et L. 223-32 du Code du commerce)

La Caisse d'Epargne Rhône Alpes, représentée par Sofia MAHNAOUI agissant en qualité de Directrice d'Agence, atteste avoir reçu de Mme Lisa BENTRAIFA agissant au nom et pour le compte de la SAS en formation (devant être) dénommée **2B Studio** et devant avoir/ayant son siège au 2 allée Romain Rolland 38800 Le Pont de Claix la somme de mille euros (2000€) représentant le montant d'apports en numéraire à ladite société, et que ces fonds ont été déposés sur un compte de dépôt de capital ouvert en nos livres au nom de cette dernière sous le n°08020312129 (en formation) et sous l'intitulé suivant **2B Studio**.

Détail des apports et des apporteurs (facultatif) :

Nom de l'apporteur	Montant apport (chiffres) en €	Montant apport (lettres) en Euros	Date de l'apport
Mme BENTRAIFA Lisa	1200	Mille deux cents euros	13/09/2025
M. BENTRAIFA Eddy	800€	Huit cents euros	13/09/2025
TOTAL	2000€		

Le retrait des fonds ainsi déposés ne pourra intervenir que dans les conditions définies :

- Par l'article L. 223-8 du Code du commerce. Société en formation : remise d'une copie du certificat d'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés,
- Si la société n'est pas constituée dans le délai de six mois à compter du premier dépôt de fonds, ou si elle n'est pas immatriculée au registre du commerce et des sociétés dans le même délai, les apporteurs pourraient individuellement demander en justice l'autorisation de retirer le montant de leurs apports. Toutefois, si un mandataire commun est désigné par l'ensemble des apporteurs celui-ci pourrait demander directement au dépositaire le retrait des fonds.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A Grenoble, le 13/09/2025

Signature et cachet



CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE ALPES
Agence : VALLIER
35, Boulevard Joseph Vallier
38100 GRENOBLE
Tél. 0033 828 889 - Fax 04 76 70 29 47